

Sommaire des données probantes pour des processus de plan national d'adaptation (PNA) prenant en compte les questions de genre

Constats clés liés au genre et à l'équité du Groupe de travail II sur les conséquences, l'adaptation et la vulnérabilité du sixième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC)



Août 2024

*Cameron Hunter
Angie Dazé*

Introduction

De plus en plus d'études soulignent l'importance de s'assurer que les processus de planification de l'adaptation incluent tout le monde, surtout les personnes les plus vulnérables face aux impacts des changements climatiques. C'est le cas des travaux du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), celui-ci produisant les rapports les plus actuels et détaillés sur les changements climatiques, y compris les impacts, les risques et les besoins d'adaptation. Les rapports d'évaluation du GIEC sont des documents fondamentaux pour une prise de décisions climatique reposant sur des données probantes. La plus récente contribution du Groupe de travail II sur les conséquences, l'adaptation et la vulnérabilité dans le sixième rapport d'évaluation du GIEC **rapport du Groupe de travail II** comprend un plus grand nombre de références au genre, à l'équité et à la justice que tous les rapports précédents, ce qui reflète la quantité considérable de documents scientifiques sur l'importance de prendre ces concepts en considération dans les efforts d'adaptation au climat. Cependant, ces références sont parsemées à travers le rapport de

plus de 3000 pages. Il peut ainsi être difficile pour les décideur·euses politiques et les praticien·nes de cerner les constats clés et de les mettre en application dans leur travail.

Le présent document résume donc les constats clés liés au genre, à l'équité et à la justice rapport du Groupe de travail II afin de les rendre plus accessibles pour les personnes chargées de prendre des décisions. Cela permet également de souligner l'importance d'avoir des approches d'adaptation inclusives qui prennent en compte les questions de genre, et de mettre en évidence les possibilités pour l'avenir. Il importe de noter que le présent document se veut un instantané de la recherche comprise dans le rapport du Groupe de travail II. L'information qu'il contient repose uniquement sur le contenu de ce rapport. Par conséquent, il se peut que certains enjeux qui sont pertinents au moment de discuter du genre, de l'équité et de la justice dans les processus d'adaptation ne soient pas abordés, car ils ne figurent pas dans le rapport du GIEC. Nous espérons que ce sommaire facilitera une prise de décisions fondée sur des données probantes dans les processus de PNA pour bien tenir compte des dimensions sociale et de genre de l'adaptation climatique.

Encadré 1. Que veut-on dire par genre, équité et justice?

Le présent document s'articule autour de trois concepts fondamentaux : le genre, l'équité et la justice (avec un accent particulier sur la justice climatique). Ces derniers fournissent d'excellents points d'entrée pour des mesures et des processus d'adaptation plus inclusifs. Ils sont définis ci-dessous, en fonction de l'explication fournie dans le rapport du Groupe de travail II (sauf pour le terme « genre » qui n'est pas défini dans le rapport et pour lequel nous avons utilisé une autre source).

Le **genre** renvoie aux « rôles, aux comportements, aux expressions et aux identités que la société construit pour les hommes, les femmes, les filles, les garçons et les personnes de diverses identités de genre. Le genre influe sur la perception qu'ont les gens d'eux-mêmes et d'autrui, leur façon d'agir et d'interagir, ainsi que la répartition du pouvoir et des ressources dans la société. » (Institut de recherche en santé du Canada [IRSC], 2020).

L'**équité** est le principe d'une répartition impartiale des efforts qui sert à analyser le degré d'égalité avec lequel les répercussions et les actions face aux changements climatiques, y compris les coûts et les avantages, sont réparties dans et par la société. Souvent apparenté à l'égalité, l'impartialité et la justice, le terme concerne la responsabilité et la répartition des impacts et des mesures climatiques au sein de la société, entre les générations et selon le genre, ainsi que l'intervention dans le processus décisionnel et le pouvoir exercé dans ce cadre (traduction libre de la définition fournie dans GIEC, 2022, p. 2908).

La **justice** cherche à établir les règles morales ou juridiques d'impartialité et d'équité de traitement, et repose fréquemment sur l'éthique et les valeurs de la société (traduction libre de la définition fournie dans GIEC, 2022 p. 2913).

La **justice climatique** lie le développement et les droits de la personne afin que les changements climatiques soient abordés par le biais d'une approche centrée sur l'être humain qui préserve les droits des plus vulnérables et répartit avec équité et impartialité les efforts et les avantages des changements climatiques, ainsi que leurs impacts (traduction libre de la définition fournie dans GIEC, 2022, p. 2913).

Le Groupe de travail II aborde trois dimensions de justice tout au long du sixième rapport d'évaluation :

- **La justice procédurale**, qui renvoie à la manière d'atteindre les résultats, y compris les personnes impliquées dans le processus décisionnel et celles étant entendues (traduction libre de la définition fournie dans GIEC, 2022, p. 2913).
- **La justice distributive**, qui renvoie à la répartition des fardeaux et des avantages parmi les personnes, les nations et les générations (traduction libre de la définition fournie dans GIEC, 2022, p. 160).
- **La justice de reconnaissance**, qui implique le respect fondamental et la prise en considération juste et rigoureuse de diverses cultures et perspectives (traduction libre de la définition fournie dans GIEC, 2022, p. 160).

L'importance des constats du GIEC pour le processus de PNA

Comme l'indique la décision de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) qui a mené à l'établissement du processus de PNA, l'action dans le domaine de l'adaptation devrait s'inspirer des meilleurs travaux scientifiques actuels et des connaissances traditionnelles et autochtones (CCNUCC, 2010). Cela inclut les données probantes sur les dimensions sociale et de genre qui se rapportent aux impacts des changements climatiques, à la vulnérabilité et à l'adaptation. Étant l'organisme des Nations Unies qui se consacre à l'évaluation de la science liée aux changements climatiques, le GIEC rassemble des milliers de spécialistes dans le but d'examiner et d'évaluer la littérature scientifique, et de fournir un sommaire complet et impartial des données probantes actuelles (GIEC, 2023).

Le rapport du Groupe de travail II présente donc les meilleures données scientifiques pour intégrer des considérations de genre, d'équité et de justice dans la prise de décisions d'adaptation. Les constats clés aident les acteur·trices qui prennent part aux processus de PNA à comprendre pourquoi il est indispensable d'aborder les inégalités sociales et liées au genre pour une adaptation durable et efficace. Ils se penchent en outre sur des approches fondées sur des données probantes qui permettront de prendre en compte les questions de genre et d'être inclusif sur le plan social au moment de gérer les risques climatiques. Les constats représentent un bon point de départ pour analyser les questions sociales et de genre qui sont cruciales pour le processus de PNA. Toutefois, des renseignements propres au contexte et l'implication de chercheur·euses et de praticien·nes

concerné·es, et de représentant·es des groupes particulièrement vulnérables en raison d'une discrimination systémique et du déni de leurs droits sont aussi nécessaires.

Encadré 2. Le processus de PNA

Le processus de PNA est « un processus stratégique qui permet aux pays d'identifier et de répondre à leurs priorités à moyen et à long terme pour s'adapter aux changements climatiques » (Hammill, Dazé et Dekens, 2020). Il met en place les systèmes et les capacités nécessaires pour que l'adaptation fasse partie intégrante de la prise de décisions, à divers paliers et dans tous les secteurs. Il s'agit d'un cycle continu de planification, de mise en œuvre et de suivi, d'évaluation et d'apprentissage pour surveiller les progrès réalisés et améliorer les résultats au fil du temps. Bien qu'ils soient menés par des gouvernements nationaux, les processus de PNA efficaces sont de nature participative et impliquent une vaste gamme d'acteur·trices internes et externes.

Voir les ressources qui suivent pour en apprendre plus sur le processus de PNA :

- [Aperçu des Plans nationaux d'adaptation \(CCNUCC\) \[en anglais seulement\]](#)
- [Le processus des plans d'adaptation nationaux \(PNA\) : Questions fréquentes](#)
- [Ce que nous apprenons sur les processus de plans nationaux d'adaptation efficaces](#)

Constats clés liés au genre, à l'équité et à la justice rapport du Groupe de travail II

La partie ci-dessous donne un aperçu des constats clés du rapport Groupe de travail II. Elle repose sur un examen systématique du rapport qui a servi à identifier les références au genre, à l'équité, à la justice et aux enjeux connexes (voir l'annexe pour la liste des pages où l'on trouve le contenu pertinent). Nous avons regroupé les références sous des thèmes communs et résumé les constats clés. Ces derniers sont présentés en fonction de trois grandes questions : les différents niveaux de vulnérabilité aux changements climatiques, les avantages d'une adaptation inclusive sur le plan social et prenant en compte les questions de genre, et les approches prometteuses.

Comment le Groupe de travail II explique-t-il qui est le plus vulnérable face aux impacts des changements climatiques?

Constat clé no 1.

Les femmes, les enfants, les personnes en situation de handicap, les personnes âgées, les personnes qui vivent dans la pauvreté, les personnes autochtones et les personnes victimes de discrimination en raison de leur race, de leur appartenance ethnique, de leur caste, de leur sexualité, de leur identité de genre ou d'autres facteurs sont plus vulnérables aux impacts des changements climatiques.

La vulnérabilité fait référence à la propension à subir des préjudices, dans ce cas-ci à cause des impacts des changements climatiques. La vulnérabilité d'une personne dépend de facteurs socio-économiques, y compris d'aspects identitaires, qui peuvent se recouper et s'additionner pour accroître la discrimination qu'elle subira. La vulnérabilité face aux changements climatiques varie donc dans le temps et l'espace, ainsi que dans les pays et les communautés. Il en résulte des impacts qui ne sont pas les mêmes pour les personnes de différents genres ou groupes sociaux.

Constat clé no 2.

L'exclusion et la marginalisation historiques et continues des personnes en fonction de leur genre, de leur race, de leur richesse, de leur handicap, de leur statut économique ou d'autres caractéristiques socio économiques influent sur leur vulnérabilité face aux impacts des changements climatiques.

Les rôles sociaux et les inégalités en matière d'accès à des services, à des opportunités économiques et à des ressources qui touchent certains groupes viennent restreindre leur capacité à se préparer et à faire face aux effets négatifs des changements climatiques, et à s'en remettre. Les groupes victimes de marginalisation ou de discrimination vivent aussi souvent dans des endroits qui sont plus exposés aux dangers climatiques, par exemple dans des îlots de chaleur urbains ou des plaines inondables. La combinaison d'une vulnérabilité accrue et d'une plus grande exposition aux dangers se traduit par des risques distincts et plus élevés.

Constat clé no 3.

Les impacts des changements climatiques seront ressentis de plusieurs façons et dans de nombreux aspects de notre société, et les groupes vulnérables en ressentiront un certain nombre de manière disproportionnée.

Le tableau 1 présente les mécanismes soulignés dans le rapport du Groupe de travail II par lesquels les changements climatiques peuvent entraîner des impacts disproportionnés sur les populations vulnérables. Les références à de tels impacts sont regroupées sous cinq thèmes : les moyens de subsistance, l'eau, la nutrition et la sécurité alimentaire, la gestion des risques de catastrophes et la santé. Les impacts disproportionnés sont liés à la marginalisation, à la discrimination et aux inégalités systémiques qui touchent les groupes vulnérables.

Tableau 1. Mécanismes soulignés dans le rapport du Groupe de travail II comme ayant des impacts disproportionnés sur certains groupes vulnérables

Groupes vulnérables							
Thèmes	Impact	Femmes	Enfants	Personnes âgées	Personnes autochtones	Personnes en situation de handicap	Personnes vivant dans la pauvreté
			(♀ indique que cela est spécifique aux filles)				
Moyens de subsistance	Accès réduit aux ressources naturelles pour des activités liées aux moyens de subsistance	✓			✓	✓	✓
	Impacts négatifs sur les moyens de subsistance exacerbés par les rôles et les niveaux de revenu propres au genre	✓					
Eau	Accès réduit à un approvisionnement en eau déjà limité	✓	♀	✓	✓	✓	
	Augmentation de la charge de travail due à la corvée d'eau, diminution du temps consacré aux activités productrices de revenus, et augmentation des cas de violence et d'abus	✓	♀				

Groupes vulnérables							
Thèmes	Impact	Femmes	Enfants	Personnes âgées	Personnes autochtones	Personnes en situation de handicap	Personnes vivant dans la pauvreté
			(♀ indique que cela est spécifique aux filles)				
	Hausse des maladies transmissibles causée par le manque d'assainissement	✓	♀				
	Disparition de pratiques culturelles ou spirituelles autochtones liées à l'eau				✓		
Nutrition et sécurité alimentaire	Hausse de l'insécurité alimentaire	✓	✓	✓	✓	✓	✓
	Risque accru de malnutrition et de mortalité		✓				
	Accès réduit aux aliments locaux et traditionnels					✓	
Gestion des risques de catastrophes	Exposition accrue aux dangers climatiques	✓	✓	✓	✓		✓
	Augmentation des cas de violence et d'abus	✓	♀				
	Exposition accrue aux maladies vectorielles	✓	✓				
	Pertes économiques plus importantes	✓			✓		✓

Groupes vulnérables							
Thèmes	Impact	Femmes	Enfants	Personnes âgées	Personnes autochtones	Personnes en situation de handicap	Personnes vivant dans la pauvreté
			(♀ indique que cela est spécifique aux filles)				
	Érosion du bien être et de la santé mentale	✓	✓	✓	✓	✓	✓
	Capacité limitée à réagir		✓				
	Hausse de la mortalité durant les événements de froid ou de chaleur extrême			✓		✓	
Santé	Vulnérabilité accrue durant la grossesse	✓					
	Exposition accrue aux maladies infectieuses	✓	✓	✓			✓
	Hausse de la mortalité	✓	✓				
	Augmentation des effets sur la santé mentale	✓	✓				
	Hausse des cas de problèmes respiratoires		✓	✓	✓		
	Plus grand risque d'une croissance ou d'un développement freiné			✓			
	Hausse de la mortalité en raison de conditions préexistantes				✓		

Groupes vulnérables							
Thèmes	Impact	Femmes	Enfants	Personnes âgées	Personnes autochtones	Personnes en situation de handicap	Personnes vivant dans la pauvreté
			(♀ indique que cela est spécifique aux filles)				
	Accès réduit à l'eau potable et à l'assainissement						✓
	Augmentation des effets sur la culture et la communauté				✓		
	Hausse des cas de migration et de déplacement forcés						✓

Remarque : Les cellules marquées par un « ✓ » indiquent que l'on trouve suffisamment de données probantes dans le rapport du Groupe de travail II pour appuyer les énoncés d'impact. Les cellules vides n'indiquent pas nécessairement que les mécanismes n'ont pas des impacts disproportionnés sur ces groupes, mais seulement qu'il n'existait peut-être pas assez de données probantes à inclure au moment de la rédaction du rapport. Les impacts incluent à la fois les impacts directs et indirects des changements climatiques.

Source : Compilation des auteur·es.

Constat clé no 4.

La vulnérabilité face aux changements climatiques, les inégalités et les processus de marginalisation entretiennent des liens étroits. Ils interagissent et s'additionnent.

Les impacts des changements climatiques peuvent exacerber les inégalités sociales qui visent déjà les femmes, les enfants, les personnes âgées ou d'autres groupes marginalisés, venant ainsi augmenter davantage leur vulnérabilité face aux changements climatiques. Ce cycle vicieux peut pousser les groupes marginalisés dans l'extrême pauvreté, augmenter encore plus les cas d'inégalités entre les genres, ainsi que la discrimination, et nuire aux efforts mondiaux pour garantir les droits fondamentaux de toutes les personnes et l'atteinte des Objectifs de développement durable (ODD).

Encadré 3. Pourquoi le genre est-il un aspect important à prendre en considération dans la planification et les mesures d'adaptation?

Tout au long du rapport et dans l'encadré transversal sur le genre, le Groupe de travail II met l'accent sur les recoupements entre le genre, l'adaptation aux changements climatiques et la justice climatique.

Le genre, qui englobe les hommes, les femmes et les personnes d'identités de genre diverses, détermine les différentes façons dont les gens subissent les impacts des changements climatiques en fonction de leurs rôles sociaux et des structures de pouvoir en place qui viennent renforcer ou limiter ces rôles. C'est en raison de ces différentes expériences que l'on considère le genre comme un facteur important qui influe sur la vulnérabilité d'une personne face aux impacts climatiques.

Il a été prouvé que bon nombre des impacts climatiques sont genrés. On trouve des impacts genrés dans plusieurs secteurs, notamment :

- dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture, où les femmes comptent pour jusqu'à la moitié de la main-d'œuvre à l'échelle mondiale et dépendent davantage des produits de cette industrie pour leur nutrition et leurs moyens de subsistance;
- dans le secteur agricole, où l'on trouve divers rôles genrés dans la production de cultures et l'élevage de bétail;
- dans le secteur de l'eau, où les femmes ont souvent le fardeau des tâches de collecte d'eau;
- dans le secteur de la santé, où les hommes et les femmes n'ont pas les mêmes besoins nutritionnels et les mêmes préoccupations de santé.

Dans chacun de ces secteurs, les différences attribuables au genre dans les rôles, les responsabilités et les besoins ont une incidence sur la façon dont les gens vivent les impacts des changements climatiques. Les impacts genrés sont aussi évidents dans l'écart inéquitable du travail non rémunéré (p. ex. recueillir du bois de chauffage, fournir des soins, etc.) pour les femmes et les filles. Il existe également un lien clair entre les changements climatiques et la violence fondée sur le genre, les premiers étant la cause d'une hausse de la violence physique et psychologique causée aux femmes et aux filles.

Le genre doit être pris en considération au moment de planifier et de mettre en œuvre des mesures d'adaptation, puisque celles-ci pourraient ne pas avoir les mêmes répercussions sur les différents genres. Par exemple, la migration de la main-d'œuvre due aux changements climatiques touche les hommes et les femmes différemment. En effet, si les hommes doivent se déplacer pour trouver de l'emploi, les femmes pourront être appelées à s'occuper de nouvelles tâches et auront besoin de nouvelles capacités. Des mesures d'adaptation équitables tiendraient compte des deux situations pour empêcher une plus grande vulnérabilité face aux changements climatiques.

Lorsqu'on tente de comprendre la vulnérabilité et de planifier des mesures d'adaptation, il est aussi crucial d'adopter une approche intersectionnelle et de voir au-delà du genre pour inclure d'autres aspects identitaires comme l'âge, l'ethnicité, la race, le handicap, les origines autochtones et le statut social. Par exemple, de jeunes femmes en milieu rural pourraient être plus vulnérables sur le plan climatique que celles qui habitent dans des centres urbains, puisqu'elles n'auront pas le même accès à des ressources, à des activités économiques et à des filets de sécurité sociale.

Les analyses fondées sur le genre et d'autres outils (p. ex. l'analyse des dynamiques de pouvoir) peuvent servir à examiner les inégalités entre les personnes de genres différents ou ayant divers aspects identitaires dans les processus d'adaptation, comme une représentation inégale dans les rôles d'autorité et de prise de décisions, des différences en matière de revenus ou de ressources et des normes sociales pouvant influencer sur la vulnérabilité des gens et l'efficacité des mesures d'adaptation. Il est possible d'utiliser des données ventilées par sexe pour faire le suivi des différents impacts des changements climatiques et des progrès réalisés pour les hommes et les femmes.

Comment l'intégration de considérations liées au genre, à l'équité et à la justice dans le domaine de l'adaptation améliore-t-elle le processus et les résultats?

Constat clé no 5.

L'intégration de considérations liées au genre, à l'équité et à la justice dans la planification et les mesures d'adaptation vient renforcer les travaux dans ce domaine, en plus d'augmenter la possibilité de produire des plans et des résultats plus rentables, justes, ambitieux et réussis.

Cela est possible en veillant à une participation et à une prise de décisions inclusives au moment de planifier l'adaptation, en répartissant équitablement les fardeaux et les avantages de l'adaptation au sein de la société et dans l'avenir, et en s'assurant que les efforts d'adaptation sont respectueux et tiennent compte de divers points de vue et cultures.

Constat clé no 6.

Les efforts d'adaptation risquent plus de mener à une mauvaise adaptation lorsque la planification et les mesures ne tiennent pas compte des considérations liées au genre, à l'équité et à la justice.

Une mauvaise adaptation rend les gens plus et non moins vulnérables aux risques climatiques. Cela transfère aussi la vulnérabilité face aux changements climatiques à d'autres endroits ou groupes sociaux, en plus de produire des résultats inéquitables ou d'augmenter les inégalités entre les groupes.

Constat clé no 7.

L'intégration de considérations liées au genre, à l'équité et à la justice dans la planification de l'adaptation donne aussi lieu à de nombreux avantages conjoints.

Selon le rapport du Groupe de travail II, augmenter la participation inclusive dans la prise de décisions, tout en s'efforçant d'aborder les causes profondes de la vulnérabilité dans les processus d'adaptation peut créer plusieurs avantages conjoints pour la société qui aideront à réduire la pauvreté et les inégalités, et contribueront aux progrès sociaux vers l'atteinte des ODD.

À quoi ressemblent les considérations liées au genre, à l'équité et à la justice dans la planification de l'adaptation?

Constat clé no 8.

Une participation plus inclusive grâce à l'inclusion de voix diverses et à l'autonomisation des populations vulnérables dans les processus de planification et de prise de décisions est une stratégie qui permet d'intégrer des considérations liées au genre, à l'équité et à la justice dans le domaine de l'adaptation.

La participation est primordiale durant l'élaboration de plans ou de politiques, mais aussi durant la création et la mise en œuvre de mesures d'adaptation, ainsi que durant l'étape de suivi, d'évaluation et d'apprentissage. Il pourrait aussi s'agir d'offrir des incitatifs, d'organiser des activités de renforcement des capacités et d'aborder les normes et les règles sociales qui freinent la participation des groupes vulnérables en vue de créer un environnement propice à une participation plus inclusive.

Constat clé no 9.

Ancrer la planification et les mesures d'adaptation dans plusieurs types de savoir, notamment les savoirs autochtone et local, permet de reconnaître plusieurs points de vue et, au bout du compte, d'améliorer les résultats du processus.

Les femmes, les personnes qui vivent dans la pauvreté, les personnes autochtones ou d'autres populations sous-représentées ressentent toutes les impacts des changements climatiques de manière différente. Elles ont ainsi une perspective unique et valable qu'elles peuvent mettre à

contribution au moment de planifier et d'élaborer des mesures d'adaptation. Tenir compte de ces connaissances pourra aussi aider à limiter la mauvaise adaptation et à redresser les préjudices de la marginalisation et de la discrimination historiques.

Encadré 4. Le rôle des peuples autochtones et l'utilisation du savoir autochtone et du savoir local dans la planification d'adaptation

Aucune définition des peuples autochtones n'est acceptée universellement, mais le Groupe de travail II met de l'avant les critères qui suivent pour aider à définir ces peuples : a) l'autodétermination; b) la reconnaissance des peuples autochtones comme des groupes sociaux et culturels distincts qui conservent des liens ancestraux collectifs aux terres qu'ils ont habitées ou desquelles ils ont été chassés, en s'inspirant de la Convention relative aux peuples indigènes et tribaux de l'Organisation internationale du travail (1989) et de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA) [GIEC, 2022, p. 155].

Il n'y a aucun doute dans le rapport du Groupe de travail II que les peuples autochtones sont plus vulnérables aux impacts des changements climatiques et qu'ils seront touchés de manière disproportionnée en raison de leur proximité à la terre, puisqu'ils dépendent de celles-ci pour des pratiques culturelles et des moyens de subsistance. De plus, les processus historiques et continus de colonisation, de marginalisation et de discrimination ont affecté négativement la capacité d'adaptation des peuples autochtones.

Le Groupe de travail II souligne l'importance de comprendre la vulnérabilité à l'aide d'une approche intersectionnelle pour observer comment l'âge, le genre et le handicap ont une incidence sur la vulnérabilité d'une personne. Par exemple, la vulnérabilité des femmes autochtones face aux changements climatiques est unique en raison des inégalités sociales dont elles sont victimes.

Le savoir autochtone renvoie aux connaissances, techniques et philosophies acquises par les sociétés ayant une longue histoire d'interaction avec leur environnement naturel (GIEC, 2022, p. 148). Durant cette longue histoire sur les terres qu'ils habitent, les peuples autochtones ont conçu des stratégies efficaces pour accroître leur résilience et gérer les ressources, les écosystèmes locaux et la variabilité environnementale de façon durable.

Le savoir local renvoie aux connaissances et techniques acquises par des personnes et des populations en fonction de l'endroit où elles résident (GIEC, 2022, p. 148), et il est étroitement lié au savoir autochtone. Dans le rapport du Groupe de travail II, les deux termes sont souvent mentionnés côte à côte pour reconnaître leur nature à la fois distincte et connexe.

Les processus de co-production éthiques qui accordent de la valeur aux savoirs local et autochtone, mais aussi aux connaissances techniques et scientifiques pourront mener à des plans et à des mesures d'adaptation plus efficaces. Parmi les exemples, on trouve la

mise en œuvre de mesures de restauration des écosystèmes ou de pratiques de pêche résilientes au climat en tenant compte des savoirs local et autochtone pour bien situer ces mesures et limiter le potentiel d'une mauvaise adaptation.

La colonisation et la discrimination continue à l'endroit des peuples autochtones ont tenté activement de faire disparaître ces savoirs. Le fait de les respecter et de leur accorder de la valeur est conforme à la dimension de « reconnaissance » de la justice climatique.

Constat clé no 10.

L'adaptation fondée sur la communauté (AfC), les approches fondées sur les droits de la personne (AFDP) et les approches en matière d'adaptation qui tiennent compte des questions de genre, ou qui reposent sur l'équité permettent d'aborder l'adaptation tout en contribuant à améliorer les résultats liés au genre, à l'équité et à la justice.

Ces approches placent les gens, surtout les personnes les plus vulnérables, au cœur de la planification et des mesures d'adaptation. Elles permettent ainsi de mieux répondre à leurs divers besoins en offrant des opportunités d'autonomisation, en renforçant les capacités et en évitant une mauvaise adaptation.

Constat clé no 11.

Élargir l'espace consacré aux solutions d'adaptation afin d'inclure des mesures axées sur les causes sous-jacentes de la vulnérabilité, par exemple la réduction de la pauvreté et l'amélioration des filets de sécurité sociale, du logement et des initiatives en santé, pourra accroître la résilience des groupes vulnérables sur le plan climatique.

Ce genre d'initiatives nécessitent un alignement intersectoriel et une coopération multilatérale, mais elles sont capables de créer un changement transformateur. Elles peuvent renforcer la résilience face à de nombreux chocs et facteurs de stress, menant ainsi à des avancées plus globales vers un développement durable et résilient sur le plan du climat.

Conclusion

Les nombreuses références au genre, à l'équité et à la justice dans le rapport du Groupe de travail II montrent les liens évidents entre les changements climatiques, les inégalités de tous genres et l'adaptation. Les femmes, les enfants, les personnes en situation de handicap, les personnes âgées, les personnes vivant dans la pauvreté et les personnes autochtones sont plus vulnérables aux impacts des changements climatiques à cause de systèmes qui continuent de les marginaliser. En même temps, ces groupes détiennent un savoir indispensable qui peut renforcer l'action dans le domaine de l'adaptation et il existe des approches prometteuses pour garantir que ce savoir soit inclus dans les données probantes qui orientent les décisions. Ces groupes doivent jouer un rôle central dans les efforts d'adaptation afin que les résultats qui en découleront soient équitables.

Les mesures d'adaptation élaborées et mises en œuvre de manière plus inclusive s'avéreront plus efficaces et fourniront de nouvelles occasions de développement résilient sur le plan climatique.

Ces constats exigent de considérer l'adaptation sous un nouvel angle : non pas seulement comme un défi économique et technologique, mais aussi comme un processus de changement social ancré dans une notion de justice. Concernant le processus de PNA, ils viennent valider le besoin d'une prise de décisions participative et d'efforts d'adaptation centrés sur les personnes les plus vulnérables face aux impacts climatiques. Cela a des implications pour la gamme d'acteur·trices qui participent au processus de PNA, la façon dont les décisions sont prises et ce qui est priorisé au moment d'investir dans l'adaptation. Il est clair que ces efforts seront payants en matière d'efficacité, mais aussi qu'ils donneront des résultats plus équitables.

Références

- Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques United Nations (2010). *Décision 1/CP.16 : Les accords de Cancún : Résultats des travaux du Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention*. Rapport de la Conférence des Parties sur sa seizième session, tenue à Cancún du 29 novembre au 10 décembre 2010 (FCCC/CP/2010/7/Add.1). <https://unfccc.int/sites/default/files/resource/docs/2010/cop16/fre/07a01f.pdf>
- Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (2022). *Climate Change 2022: Impacts, Adaptation and Vulnerability. Contribution of Working Group II to the Sixth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change*. Cambridge University Press. doi:10.1017/9781009325844. https://www.ipcc.ch/report/ar6/wg2/downloads/report/IPCC_AR6_WGII_FrontMatter.pdf
- Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (2023). *À propos du GIEC*. <https://www.ipcc.ch/languages-2/francais/>
- Hammill, A., Dazé, A. et Dekens, J. (2020). *Le processus des plans nationaux d'adaptation (PNA) : Questions fréquentes*. Réseau mondial de PNA. <https://napglobalnetwork.org/wp-content/uploads/2020/07/napgn-fr-2020-Processus-PNA-Questions-Fr%C3%A9quentes.pdf>
- Institut de recherche en santé du Canada (2020). Qu'est-ce que le genre? Qu'est-ce que le sexe? <https://cihr-irsc.gc.ca/f/48642.html>

Annexe 1. Numéros de page des références

Tableau A1. Les numéros de page où l'on trouve du contenu pertinent par rapport aux constats clés et à l'information présentée dans les encadrés et le tableau 1 dans le rapport du Groupe de travail II

Contenu	Numéros de page
Constat clé no 1. Les femmes, les enfants, les personnes en situation de handicap, les personnes âgées, les personnes qui vivent dans la pauvreté, les personnes autochtones et les personnes victimes de discrimination en raison de leur race, de leur appartenance ethnique, de leur caste, de leur sexualité, de leur identité de genre ou d'autres facteurs sont plus vulnérables aux impacts des changements climatiques.	123, 125, 132, 133, 145, 178, 383, 555, 559, 598, 591, 594, 625, 656, 657, 662, 734, 748, 762, 784, 792, 795, 796, 806, 820, 834, 909, 922, 924, 928, 929, 958, 994, 1046, 1047, 1050, 1051, 1053, 1053, 1054, 1058, 1062, 1066, 1074, 1075, 1076, 1079, 1095, 1096, 1098, 1098, 1109, 1174, 1176, 1180, 1182, 1183, 1185, 1191, 1192, 1196, 1197, 1205, 1206, 1207, 1221, 1223, 1230, 1231, 1249, 1251, 1346, 1367, 1377, 1383, 1388, 1389, 1488, 1613, 1616, 1617, 1618, 1619, 1623, 1644, 1648, 1691, 1692, 1695, 1698, 1699, 1701, 1715, 1716, 1819, 1854, 1860, 1865, 1870, 1891, 1931, 1932, 1968, 1373, 1379, 1583, 1750, 1953, 1970, 1979, 2064, 2088, 2208, 2243, 2247, 2454, 2461, 2462, 2603, 2675, 2679, 2701

Contenu	Numéros de page
<p>Constat clé no 2. L'exclusion et la marginalisation historiques et continues des personnes en fonction de leur genre, de leur race, de leur richesse, de leur handicap, de leur statut économique ou d'autres caractéristiques socio économiques influent sur leur vulnérabilité face aux impacts des changements climatiques.</p>	<p>126, 170, 490, 496, 555, 559, 562, 587, 591, 633, 722, 734, 748, 765, 768, 784, 794, 796, 798, 801, 802, 820, 909, 912, 925, 929, 939, 953, 958, 966, 967, 973, 1058, 1080, 1088, 1123, 1174, 1178, 1187, 1191, 1192, 1195, 1196, 1197, 1217, 1223, 1225, 1236, 1251, 1309, 1502, 1615, 1626, 1710, 1728, 1732, 1743, 1755, 1746, 1747, 1764, 1821, 1889, 1931, 1940, 1964, 1977, 2088, 2275, 2280, 2291, 2292, 2378, 2421, 2434, 2440, 2550, 2706, 2733</p>
<p>Constat clé no 3. Les impacts des changements climatiques seront ressentis de plusieurs façons et dans de nombreux aspects de notre société, et les groupes vulnérables en ressentiront un certain nombre de manière disproportionnée.</p>	<p>126, 170, 490, 496, 555, 559, 562, 587, 591, 633, 722, 734, 748, 765, 768, 784, 794, 796, 798, 801, 802, 820, 909, 912, 925, 929, 939, 953, 958, 966, 967, 973, 1058, 1080, 1088, 1123, 1174, 1178, 1187, 1191, 1192, 1195, 1196, 1197, 1217, 1223, 1225, 1236, 1251, 1309, 1502, 1615, 1626, 1710, 1728, 1732, 1743, 1755, 1746, 1747, 1764, 1821, 1889, 1931, 1940, 1964, 1977, 2088, 2275, 2280, 2291, 2292, 2378, 2421, 2434, 2440, 2550, 2706, 2733</p>
<p>Constat clé no 4. La vulnérabilité face aux changements climatiques, les inégalités et les processus de marginalisation entretiennent des liens étroits. Ils interagissent et s'additionnent.</p>	<p>123, 124, 128, 129, 130, 160, 204, 233, 448, 469, 478, 485, 487, 557, 564, 591, 608, 613, 627, 628, 656, 657, 658, 666, 667, 734, 775, 788, 792, 909, 917, 924, 934, 959, 969, 976, 992, 995, 1050, 1086, 1174, 1175, 1189, 1217, 1218, 1220, 1225, 1226, 1227, 1290, 1291, 1292, 1318, 1303, 1356, 1360, 1363, 1375, 1394, 1462, 1467, 1470, 1586, 1594, 1629, 1632, 1697, 1704, 1707, 1705, 1716, 1751, 1763, 1859, 1863, 1933, 1944, 1949, 1953, 1969, 1979, 1980, 1984, 2050, 2090, 2093, 2170, 2178, 2286, 2294, 2343, 2351, 2378, 2416, 2422, 2426, 2427, 2446, 2450, 2461, 2462, 2464, 2466, 2550, 2557, 2657, 2666, 2676, 2688, 2700, 2701, 2702, 2704, 2706</p>
<p>Constat clé no 5. L'intégration de considérations liées au genre, à l'équité et à la justice dans la planification et les mesures d'adaptation vient renforcer les travaux dans ce domaine, en plus d'augmenter la possibilité de produire des plans et des résultats plus rentables, justes, ambitieux et réussis.</p>	<p>124, 130, 160, 166, 172, 204, 471, 481, 487, 557, 564, 657, 658, 666, 667, 719, 720, 721, 722, 745, 775, 780, 806, 809, 816, 836, 941, 943, 995, 1044, 1047, 1048, 1101, 1110, 1189, 1204, 1320, 1331, 1360, 1382, 1484, 1489, 1511, 1585, 1629, 1644, 1645, 1651, 1692, 1693, 1727, 1736, 1748, 1753, 1762, 1821, 1889, 1931, 1932-1933, 1933, 1945, 1955, 1999, 2079, 2182, 2184, 2214, 2249, 2250, 2276, 2297-2298, 2322, 2331, 2335, 2354, 2371, 2379, 2385, 2386, 2416, 2420, 2542, 2543, 2547, 2548, 2558, 2589, 2591, 2592, 2603, 2604, 2620, 2658, 2659, 2671, 2680, 2682, 2695, 2700, 2702, 2703, 2706-2707, 2736</p>

Contenu	Numéros de page
<p>Constat clé no 6. Les efforts d'adaptation risquent plus de mener à une mauvaise adaptation lorsque la planification et les mesures ne tiennent pas compte des considérations liées au genre, à l'équité et à la justice.</p>	<p>107, 166, 175, 203, 469, 481, 488, 638, 653, 656, 657, 659, 719, 744, 752, 784, 816, 818, 910, 936, 937, 939, 940, 942, 959, 974, 981, 982, 1045, 1189, 1192, 1230, 1240, 1249, 1253, 1293, 1349, 1747, 1754, 1872, 1980, 2087, 2175, 2351, 2548, 2601, 2620, 2659, 2668, 2682, 2703, 2703-2704, 2733</p>
<p>Constat clé no 7. L'intégration de considérations liées au genre, à l'équité et à la justice dans la planification de l'adaptation donne aussi lieu à de nombreux avantages conjoints.</p>	<p>131, 204, 303, 486, 491, 628, 719, 788, 823, 911, 947, 1113, 1693-1694, 1745, 2050, 2089, 2093, 2298, 2340, 2437, 2543, 2545, 2546, 2620</p>
<p>Constat clé no 8. Une participation plus inclusive grâce à l'inclusion de voix diverses et à l'autonomisation des populations vulnérables dans les processus de planification et de prise de décisions constitue une stratégie qui permet d'intégrer des considérations liées au genre, à l'équité et à la justice dans le domaine de l'adaptation.</p>	<p>125, 148, 160, 168, 192, 303, 306, 487, 488, 490, 491, 564, 585, 657, 658, 666, 667, 723, 767, 775, 780, 799, 801, 818, 819, 820, 911, 921, 960, 965, 966, 972, 973, 974, 975, 982, 991, 995, 996, 1085, 1110, 1111, 1119, 1123, 1229, 1250, 1310, 1331, 1349, 1389, 1489, 1511, 1512, 1585, 1631, 1632, 1642, 1645, 1648, 1693, 1727, 1732, 1735, 1747-1748, 1748, 1749, 1750, 1754, 1755, 1759, 1762, 1821, 1833, 1858, 1881, 1884, 1887, 1889, 1932, 1933, 1955, 1956, 1958, 1994, 2076, 2091, 2209, 2180, 2181, 2182, 2298, 2322, 2351, 2352, 2354, 2379, 2386, 2434, 2558, 2595, 2599, 2601, 2605, 2615, 2620, 2657, 2659, 2682, 2669, 2679, 2700, 2701, 2702, 2704, 2706, 2713, 2714, 2724, 2732, 2733</p>
<p>Constat clé no 9. Ancrer la planification et les mesures d'adaptation dans plusieurs types de savoir, notamment les savoirs autochtone et local, permet de reconnaître plusieurs points de vue et, au bout du compte, d'améliorer les résultats du processus.</p>	<p>123, 124, 131, 148, 155, 203, 204, 383, 487, 491, 557, 564, 585, 657, 664, 667, 719, 782, 819, 911, 982, 1044, 1175, 1180, 1189, 1234, 1235, 1293, 1330, 1360, 1393, 1463, 1489, 1490, 1508, 1509, 1585, 1610, 1625, 1630, 1692, 1693, 1704-1705, 1731, 1733, 1739, 1740, 1749, 1760, 1764, 1821, 1839, 1885, 1892, 1931, 1932, 1933, 1940, 1942, 1980, 1993, 2047, 2066, 2067, 2066, 2067, 2079, 2079-2080, 2091, 2176, 2198, 2210, 2216, 2217, 2227, 2277, 2290, 2299, 2322, 2325, 2342, 2371, 2380, 2445, 2576, 2594, 2657, 2659, 2679, 2695, 2713, 2714, 2715, 2720, 2724</p>

Contenu	Numéros de page
<p>Constat clé no 10. L'adaptation fondée sur la communauté (AfC), les approches fondées sur les droits de la personne (AFDP) et les approches en matière d'adaptation qui tiennent compte des dimensions de genre, ou qui reposent sur l'équité permettent d'aborder l'adaptation tout en contribuant à améliorer les résultats liés au genre, à l'équité et à la justice.</p>	488, 657, 664, 666, 719, 723, 748, 800, 801, 803, 818, 819, 943, 956, 1103, 1111, 1117, 1119, 1175, 1234, 1239, 1242, 1246 – 1247, 1293, 1249, 1051, 1503, 1624, 1643, 1647, 1693, 1748, 1751, 1764, 1889, 2079, 2166, 2290, 2296, 2345, 2354, 2371, 2380, 2339, 2605, 2659, 2695, 2698, 2702, 2704, 2734
<p>Constat clé no 11. Élargir l'espace consacré aux solutions d'adaptation afin d'inclure des mesures axées sur les causes sous-jacentes de la vulnérabilité, par exemple la réduction de la pauvreté et l'amélioration des filets de sécurité sociale, du logement et des initiatives en santé, pourra accroître la résilience des groupes vulnérables sur le plan climatique.</p>	123, 124, 168, 629, 638, 657, 719, 723, 723, 767, 825, 837, 910, 911, 913, 928, 934, 936, 944, 957, 959, 971, 973, 981, 982, 987, 1047, 1111, 1113, 1122, 1175, 1186, 1193, 1230, 1289, 1293, 1330, 1349, 1382, 1390-1393, 1523, 1630, 1632, 1732, 1746, 1747, 1749, 1754, 1887, 1933, 1962, 1980, 1993, 1994, 2047, 2091, 2298, 2299, 2322, 2331, 2340, 2344, 2345, 2351, 2352, 2353, 2371, 2379, 2421, 2667, 2676, 2681, 2697, 2702, 2704, 2706, 2714, 2715, 2724
Encadré 1. Que veut-on dire par genre, équité et justice?	124, 2908, 2913
Encadré 2. Le processus de PNA	124, 132, 148, 155, 168, 170, 456, 469, 629, 1220, 1318, 1346, 1350, 1389, 1502, 2700
Encadré 3. Pourquoi le genre est-il un aspect important à prendre en considération dans la planification et les mesures d'adaptation?	124, 148, 155, 170, 203, 290, 383, 487, 593, 629, 658, 667, 719, 748, 784, 796, 1053, 1235, 1331, 1811, 1191, 1502, 1536, 1629, 1755, 1756, 2713
Tableau 1. Mécanismes soulignés dans le rapport du Groupe de travail II comme ayant des impacts disproportionnés sur certains groupes vulnérables	126, 587, 587, 589, 595, 627, 720, 721, 793, 796, 806, 928, 934, 936, 958-959, 1046, 1053, 1053, 1053, 1066, 1076, 1098, 1109, 1119, 1175, 1180-1181, 1811, 1183, 1185, 1187, 1192, 1219, 1221, 1225-1226, 1226, 1230, 1251, 1251, 1318, 1320, 1320, 1349, 1379, 1387, 1389, 1393, 1468, 1468, 1468, 1524, 1586, 1586, 1624, 1629, 1705, 1715, 1745, 1746, 1747, 1750, 1751, 1860, 1865, 1870, 1870, 1889, 1942, 1969, 1969, 1980, 2091, 2208, 2209, 2209, 2250, 2250, 2250, 2291, 2340, 2343, 2421, 2422, 2440, 2461, 2462, 2604, 2682, 2700, 2701, 2702, 2704

Source : Compilation des auteures.



**ADAPT
ACTION**

UN PROGRAMME



www.napglobalnetwork.org
info@napglobalnetwork.org
X @NAP_Network
f @NAPGlobalNetwork
in nap-global-network

Citation

Hunter, C. et Dazé, A. (2024). *Sommaire des données probantes pour des processus de plan national d'adaptation (PNA) prenant en compte les questions de genre : Constats clés liés au genre et à l'équité du Groupe de travail II sur les conséquences, l'adaptation et la vulnérabilité du sixième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC)* [Réseau mondial de PNA]. Institut international du développement durable. <https://fr.napglobalnetwork.org/>

Remerciements

Les auteur-es tiennent à remercier la Dre Lisa Schipper et l'institut de géographie de l'université de Bonn pour la conversation qui a inspiré ce projet, ainsi que les auteur-es du GIEC qui suivent, qui ont généreusement pris de leur temps pour réviser le présent document et fournir des commentaires utiles : Debora Ley (Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes des Nations Unies) et Edmond Totin (université nationale d'agriculture du Bénin et World Vegetable Center, Coastal and Humid Regions). Les auteurs souhaitent également remercier Anne Hammill (IISD) et Amber Zhang (IISD) pour leur contribution.

Le présent document a été préparé dans le cadre d'un projet de l'IISD financé par AdaptAction, un programme de l'Agence française de développement (AFD). Nous remercions l'AFD d'avoir soutenu ce projet.

Photo

Generosa Hategekimana et sa belle-fille, Francoise, dans un champ de maïs à Gakenke, dans la province du Nord, au Rwanda, sur le terrain où se trouvaient leurs maisons avant qu'elles ne soient détruites par un glissement de terrain en mai 2023. (c) Clementine Twizerimana, Envisioning Resilience.

© 2024 International Institute for Sustainable Development (IISD)

Financial support provided by:
Ce projet a été réalisé avec l'appui financier de :

Secretariat hosted by:
Secrétariat hébergé par :

